Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 087-218716603-20261005-202642-DE

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBE

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/42 EN DATE DU 05/10/2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Représentés : 02
Votants : 13
Exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le lundi 5 octobre 2026, à 19h, à la Mairie, selon la convocation en date du 28 septembre 2026, sous la présidence du maire, Monsieur Sébastien DELOMENIE.

Présents : Mmes GIROIR. DUBARRY. BAYLE. ESCALIER. VIROULET GERLOT. RABIER. MARCILLAUD
Mrs LAVALADE. ANTOINE. DELOMENIE. JOUHANNEAU.

M. PETILLON a donné procuration à M. DELOMENIE et M BORDAS à M. LAVALADE

Madame Céline VIROULET GERLOT a été élue secrétaire de séance.

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SEREILHAC POUR LA SECURISATION DE LA VOIE COMMUNALE N°15

Monsieur le Maire explique que des travaux de sécurisation de voirie avec la commune de Séreilhac le long de la voie communale n°15 vont être entrepris en 2027.

Une rencontre a eu lieu entre les deux communes et une convention a été élaborée par l'Atec afin de définir les modalités techniques et financières du futur projet pour chacune d'entre elles.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention ainsi établi et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte la convention

- Autorise Monsieur le Maire à la signer et à effectuer toutes les démarches pour le bon déroulement de cette dernière.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sébastien DELOMENIE

Le secrétaire de séance
Céline VIROULET GERLOT